



Date anniversaire et date de fin effective de l'assurance

Par **Doud88**, le **05/02/2015 à 19:04**

Bonjour ma date anniversaire de contrat d'assurance est le 01/03 hors sur ma carte verte il est écrit que je suis assuré jusqu'au 31/03 je compte résilier mon contrat j'aimerais savoir si mon nouveau contrat d'assurance peut démarrer à partir du 01/04 et si je serais toujours assuré pendant la période du 01/03 au 31/03 merci d'avance pour reponse

Par **Le Quidam**, le **07/02/2015 à 10:05**

Bonjour votre date d'anniversaire est le 01/03 (pas le 01/04) si vous souhaitez résilier votre contrat à l'échéance principale c'est cette date qu'il faut prendre en compte.

Les périodes des cartes vertes sont volontairement rallongées par les assureur, dans la mesure où vous resteriez chez eux, pour ce laisser le temps de vous renvoyer une nouvelle carte verte sans que vous ne risquez une contravention de la maréchaussée.

Par **Doud88**, le **07/02/2015 à 11:32**

Merci pour votre réponse je pensai pouvoir gratter un mois de cotisation dommage